

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

7 MARS 2012

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE AU SUIVI DU PREMIER ATELIER "ACTEURS, MARCHÉS ET STRATÉGIES"

DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MÉDIAS D'INFORMATION

DÉPOSÉE PAR M. JEAN-FRANÇOIS ISTASSE, MMES ISABELLE MEERHAEGHE ET  
VÉRONIQUE SALVI, MM. ALAIN ONKELINX, JEAN-CLAUDE DEFOSSÉ ET MARC ELSEN.

---

## TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE AU SUIVI DU PREMIER ATELIER « ACTEURS, MARCHES ET STRATEGIES » DES ETATS GENE- RAUX DES MEDIAS D'INFORMATION	7

## DÉVELOPPEMENTS

---

« Les journaux traditionnels sur papier auront disparu dans le monde d'ici 2040 et seront remplacés par des supports numériques, a prédit Francis Gurry, directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), une agence de l'ONU basée à Genève. » (sur Libération.fr, 3/10/11, source AFP)...

Comme un écho à cette sentence, quelques jours plus tard, dans une interview publiée dans le Soir du 11 octobre 2011 (Le Soir, p.23, Jean-François Munster), Paul Daenen, rédacteur en chef du quotidien « Het Laatste Nieuws » (1er titre de presse quotidienne belge) affirme quant à lui que « Dans 50 ans, il y aura toujours des journaux ». Pour lui, Internet ne signe pas l'arrêt de mort de la presse écrite mais son émergence correspond à une nécessité pour la presse écrite de s'adapter et d'évoluer pour survivre.

Sans multiplier les considérations qui se situent entre ces deux tendances dont les extraits repris se veulent une illustration, il est incontestable que la presse écrite et plus largement, les médias d'information traversent une période de bouleversement de leur « écosystème médiatique », selon l'expression chère à Ignacio Ramonet (« L'explosion du journalisme. Des médias de masse à la masse de médias », Galilée, 2011).

Le secteur de la presse est frappé par la crise et éprouve de profondes difficultés économiques dans ce paysage médiatique en pleine mutation. En décembre dernier, plusieurs médias belges ont annoncé des plans de restructuration menaçant plus de quarante emplois.

Nos sociétés au sens large sont donc entrées dans un processus de transformation fondamental qui est reconnu aujourd'hui comme la troisième révolution industrielle, principalement sous l'impulsion des technologies de l'information.

Le secteur des médias est un de ceux qui est le plus concerné par cette révolution et vu les enjeux qu'il représente tant sur les plans démocratique qu'économique, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a initié dès 2009, suite à l'adoption d'une résolution, un travail de fond intitulé « Etats généraux des médias d'information ».

L'objectif de ce vaste chantier était de générer une compréhension des défis du secteur des médias, principalement face à cette troisième révolution industrielle, en vue d'identifier les enseigne-

ments à tirer en termes de politiques publiques.

Plusieurs ateliers de travail ont été identifiés : le premier atelier « Acteurs, marchés et stratégies », le deuxième « Statut et formation des journalistes » et le troisième « Liberté d'expression ». L'ensemble des éléments évoqués, des sujets et questions au cœur de la réflexion menée fait l'objet de rapports, de documents accessibles sur demande ou via le site internet que le Parlement a dédié aux fins de la plus grande publicité possible à l'égard des publics intéressés. Aussi, les présents développements ne font-ils pas état d'un rappel des débats de fond qui ont d'ores et déjà été nourris.

Au terme de la tenue du premier atelier, consacré aux « acteurs, marchés et stratégies », compte tenu des échanges très riches, de l'implication forte de tous les acteurs, des attentes exprimées et de la poursuite des travaux par ailleurs, il semble nécessaire aux auteurs de la présente proposition de résolution que le Parlement prenne sans tarder attitude sur les priorités liminaires et relatives à ce premier atelier, qu'il entend défendre dès à présent. Il s'agit d'une première étape dans un processus qui se veut ambitieux et qui a pour but d'apporter des réponses concrètes aux nombreuses attentes légitimes du secteur. Elle doit être comprise comme étant l'entame du processus de réflexion relatif à l'équilibre à trouver entre tous les médias d'information.

Tout d'abord, il importe de rappeler à quel point un équilibre permettant le bon développement des acteurs du paysage des médias d'information, qu'ils soient publics ou privés, audiovisuels ou écrits, voir numériques est essentiel. Cet équilibre doit être garanti, notamment par le biais des aides publiques octroyées mais aussi et surtout par la recherche d'un nouvel équilibre macro-économique des médias. Cela signifie clairement que, par le biais de l'augmentation des aides à la presse, mais aussi en apportant des moyens complémentaires pour la transition numérique, en partenariats avec d'autres niveaux de pouvoir, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit sauvegarder des acteurs menacés aujourd'hui par le contexte économique global.

L'équilibre macro-économique se mesure en fonction de l'accès pour les médias aux ressources commerciales de la publicité et des contenus payants de façon adéquate pour rentabiliser

leur exploitation.

A cet égard, les différentes contributions au cours de l'atelier 1 montrent à quel point une différenciation claire des acteurs médiatiques est essentielle. Les mutations en cours entraînent une redéfinition des périmètres d'action des uns et des autres. Sur un marché sur lequel les ressources se raréfient, la question de la co-existence d'entreprises privées et publiques appelle des arbitrages démocratiques clairs. C'est pourquoi, la définition des missions confiées au service public, en particulier en matière d'information, doit relever d'un débat approfondi et transparent permettant la mise à plat de l'ensemble des enjeux au regard du citoyen et du pluralisme médiatique qui doit être garanti. En ce qui concerne la RTBF, les travaux relatifs au futur contrat de gestion seront une étape décisive dans cette mise à plat et l'occasion d'une redéfinition nécessaire de l'exercice des missions de service public. A cette occasion, les acteurs privés des médias devront également être entendus. Renvoyer cette réflexion au débat sur le contrat de gestion n'a pas pour but d'éluder dans la présente résolution l'ensemble des questions essentielles qui sont liées au périmètre d'activité de l'audiovisuel public, aux partenariats à initier ou à l'encadrement des ressources alternatives aux moyens publics. Mais, il est opportun de s'y référer, dans la mesure où ce travail de fond aura lieu prochainement, pendant plusieurs mois et où le Parlement sera amené à se prononcer, conformément au décret portant statut de la RTBF.

Ensuite, parmi les éléments consensuels qui se sont dégagés des travaux, il est important d'agir au plus vite en faveur des médias d'informations concernés, des journalistes et, plus globalement et par conséquent des citoyens.

De façon générale, les échanges au sein de l'atelier 1 ont également mis en exergue les défis exceptionnels rencontrés par le secteur aux prises avec des mutations rapides et profondes des médias marquées par la révolution numérique et de l'Internet. Ces évolutions affectent tous les médias d'information et influent tant sur le travail journalistique que sur la production, la commercialisation et la consommation de l'information. Elles nécessitent donc une attention particulière et imposent la prise de mesures politiques à bien des égards et dans bien des domaines (notamment aux niveaux fédéral et européen, pour ce qui concerne par exemple l'homogénéité des instruments fiscaux entre supports digitaux et papier).

Même si les demandes et points de vue exprimés ne peuvent être tous rencontrés dans l'immédiat, ils seront réévalués à l'issue du processus final

qui permettra de synthétiser les mesures que le Parlement recommandera suite aux Etats généraux des médias d'information. En outre, les recommandations des experts et du Parlement seront adressées également aux gouvernements fédéral et fédérés pour leurs compétences relatives à la fiscalité, aux droits d'auteurs et aux droits voisins et au statut social et fiscal des journalistes professionnels, etc.

Le contexte budgétaire auquel la Fédération Wallonie-Bruxelles est confronté ne peut être éludé et il faudra en tenir compte pour la mise en œuvre des priorités. Mais il ne doit pas occulter la volonté du Parlement de prendre ses responsabilités en posant des jalons significatifs dans les réponses pratiques et sérieuses qu'attendent les acteurs des médias d'information dans leur ensemble.

Afin de donner d'ores et déjà des impulsions nécessaires, sept chantiers ont été identifiés dans un premier temps et dans le cadre du premier atelier,

- 1° Le soutien aux partenariats entre opérateurs publics (RTBF et télévisions locales) et les opérateurs privés, notamment les éditeurs de presse dans le respect de l'indépendance éditoriale de chacun.

Les exemples donnés par les intervenants des EGMI et la volonté que ceux-ci ont exprimée convergent vers l'idée que, tout en maintenant une exigence d'indépendance de chacun et de différenciation des offres de médias d'information les partenariats et échanges entre opérateurs, permettent de stimuler l'offre d'information et contribuent à une meilleure visibilité réciproque auprès de larges publics. Ceci pourrait se traduire notamment par des mises à disposition à titre gratuit d'espaces de promotion et de contenus propres aux opérateurs. Ainsi que par la négociation entre parties de contrats d'achats de droits sportifs pour les exploitations de streaming internet par exemple.

- 2° Le renforcement de la communication institutionnelle via les opérateurs de presse écrite  
Pour couvrir le plus large spectre possible des publics, et pour diversifier les acteurs médiatiques impliqués, tout en assurant une équité entre les différents médias d'information, la communication institutionnelle notamment par le biais des supports de la presse écrite devrait être renforcée. Les montants de cette communication ne doivent en rien obérer le montant garanti par ailleurs dans le mécanisme des aides à la presse.
- 3° La mise en œuvre d'un processus d'observation des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles qui viserait à poursuivre le rassemblement et

l'analyse des données scientifiques et objectives sur les médias en collaboration avec les acteurs du secteur et les centres de recherches universitaires. Cette analyse permanente permettrait de mieux cerner les mutations et enjeux des médias et de mener une politique intégrée reprenant tous les médias de presse, audiovisuels et internet, qu'ils soient privés ou publics .

D'emblée, l'ensemble des acteurs ont exprimé l'intérêt manifeste qu'il y avait à soutenir et entretenir une collecte scientifique de données fiables et objectives sur les l'ensemble des opérateurs actifs dans les secteurs des médias. Les EGMI ont constitué une première étape en promouvant le rapport introductif en guise d'Etat des lieux. Chacun des observateurs s'est accordé pour dire qu'il s'agissait d'une démarche utile mais qui devait être inscrite dans la durée pour devenir un outil de plus en plus performant. Il convient de s'appuyer sur les structures déjà existantes qui pourraient être sollicitées pour remplir cette mission.

Dans le même ordre d'idée, il conviendrait d'adopter une mesure symbolique en faisant évoluer la dénomination du Ministre de l'Audiovisuel en un Ministre des Médias afin de mieux représenter la volonté politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'agir en vue de créer un cadre macro-économique efficient pour le pluralisme des médias.

- 4° La mise sur pied d'un **comité interministériel destiné à coordonner** les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir pour envisager, le cas échéant, la conclusion d'accords de coopération afin de concrétiser les conclusions des Etats généraux des médias d'Information.

Les conclusions du premier atelier des EGMI en appellent à une réflexion régulatoire, avec d'autres niveaux institutionnels sur la problématique de l'émergence de nouveaux acteurs, du respect des droits d'auteurs ainsi que du piratage, de l'accès aux plates-formes numériques et de l'introduction d'allègements fiscaux en matières de TVA, de statut social et fiscal des journalistes professionnels, de précomptes (professionnels et relatifs aux droits d'auteurs) ou de maintien de l'emploi, et de soutien aux investissements technologiques.

- 5° La pérennisation du Fonds d'investigation journalistique

Les enjeux considérables liés à la qualité de l'information tiennent notamment au soutien conséquent qu'il convient d'apporter au journalisme d'investigation et plus globalement au journalisme de qualité pour faire en sorte que celui-ci se développe au mieux. Sous réserve

de moyens budgétaires suffisants, le Fonds devrait voir ses moyens augmenter au vu des demandes introduites – deux fois plus nombreuses que celles qui sont rencontrées.

- 6° La définition d'un plan progressif de revalorisation et de développement de l'aide à la presse, en tenant compte du contexte budgétaire.

Une manière d'apporter immédiatement et de manière concrète le soutien minimum que le secteur de la presse quotidienne réclame, serait de revaloriser significativement l'aide à la presse.

Il s'agira de conditionner ces aides à des emplois de qualité pour les journalistes, aux conditions de travail – autrement dit en favorisant l'emploi salarié -mais également à l'information de qualité En outre, il s'agira d'assurer un contrôle indépendant de ces critères.

Le renforcement significatif des aides ne portera pas préjudice – lors des conclusions finales – à d'autres mesures en ce qui concerne notamment le soutien à une formation journalistique initiale et continue de qualité.

En outre, il pourrait être envisagé des mesures plus ponctuelles, à l'instar de celle recommandée par les experts de l'atelier 1 qui consisterait, selon des modalités à convenir, à soutenir l'offre d'un abonnement gratuit aux jeunes l'année des 18 ans.

- 7° La promotion de l'offre numérique d'information, en ce compris en aidant au développement des services de presse en ligne.

Lors des échanges, l'attractivité que représente l'offre numérique d'information sur les publics, en particulier chez les jeunes, a été évoquée avec insistance. Cependant, des freins liés aux coûts de développement, aux exigences éditoriales de qualité, aux spécificités de cette offre ont été identifiés. Aussi, la présente recommandation vise à entreprendre toute mesure utile pour stimuler l'offre en Fédération Wallonie- Bruxelles en s'appuyant bien sûr sur la nécessaire diversité culturelle dont l'offre d'information de qualité et non uniformisée fait partie intégrante.

Cette piste doit être explorée, y compris en s'appuyant sur toute forme de coopération avec les autres niveaux de pouvoir, en particulier régional et fédéral.

Pour enchaîner sur les autres éléments contenus dans la résolution, rappelons que la Déclaration de politique communautaire prévoit que « Pour aider à la réforme du système, le Gouvernement soutiendra le lancement, par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des « Etats

Généraux de la presse et des médias ». Ce processus consultatif, associant l'ensemble des acteurs de la presse écrite et des médias, aura pour objet de dégager les pistes concrètes permettant de relever les nouveaux défis de la presse écrite et des autres médias dans un contexte où les liens qu'ils entretiennent sont de plus en plus nombreux. Ce processus devra également conduire à la définition des missions des médias et des conditions auxquelles les pouvoirs publics doivent intervenir financièrement ainsi que des obligations en matière de déontologie, d'éthique et de responsabilité ».

Dans cette perspective, le Parlement demande au Gouvernement d'analyser, suite à la clôture du premier atelier, les mesures à mettre en œuvre pour assurer le suivi des travaux entamés et d'élaborer sans délai un plan de développement des médias d'information. Ce plan devra comporter plusieurs phases afin de déterminer les différentes étapes de sa concrétisation.

Enfin, il est essentiel de rappeler que le processus se poursuit et qu'il faudra bien entendu consacrer du temps, de l'énergie et des moyens aux éléments qui surgiront ultérieurement à l'atelier 1 qui revêtait, volontairement, une dimension économique essentielle.

C'est pourquoi, le Parlement réserve ses conclusions finales à l'achèvement du processus des EGMI, à savoir, suite d'une part aux ateliers 2 « Formation et statut des journalistes » et 3 « Liberté d'expression ». Mais aussi, suite à la phase 4 qui, conformément au cahier des charges, consistera à analyser plus particulièrement le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres niveaux de pouvoirs face à l'ensemble des constats, suggestions, propositions qui seront dégagés des trois phases précédentes.

Et plutôt que de conclure sur la fin des journaux pour demain, évoquons les propos finaux de Bernard Poulet dans son ouvrage (1) de 2009 :

« Il n'y a aucune certitude en ce sens. La baisse continue du lectorat des journaux depuis 1970, en accélération depuis le tournant du siècle, a quelque chose de mystérieux, quand on y réfléchit. Si les humains souhaitent toujours « être au courant » des affaires du monde, ils veulent de moins en moins qu'elles dérangent leur vie privée. Et ils ne veulent pas non plus leur consacrer trop d'attention ni de temps. Ce rapport distant et distrait à l'information semble participer d'une mutation anthropologique, qui affectera à n'en pas douter, le bon fonctionnement de la démocratie. Par ailleurs s'il est vrai que la société et ceux, en

particulier, qui sont aux postes de commande ont besoin d'être éclairés pour agir, il est probable que ceux-ci accepteront de payer- et cher- pour recevoir des informations sérieuses. A côté d'une information pauvre pour les pauvres, nous aurons alors une information riche pour les riches. Dans le meilleur des cas nous aurons deux vitesses. »

Aussi est-il urgent d'agir...

(1) Poulet(B), « La fin des journaux et l'avenir de l'information », Gallimard – le débat, 2009,p212.

## PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE AU SUIVI DU PREMIER ATELIER « ACTEURS, MARCHES ET STRATEGIES » DES ETATS GENERAUX DES MEDIAS D'INFORMATION

---

Considérant que la fonction journalistique et les médias d'information constituent un pilier de la démocratie ;

Considérant le caractère impératif et urgent de mesures adéquates visant à assurer la survie d'une offre plurielle de médias d'information de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant le marché exigu que constitue la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant que ce marché est soumis à des mutations rapides et conséquentes et que les opérateurs voient gonfler leurs coûts fixes de production et se restreindre leurs ressources ;

Considérant qu'une offre pluraliste d'information dépend du bon fonctionnement et de la viabilité d'opérateurs publics et privés et que la liberté de presse nécessite notamment un environnement macro-économique qui rende possible l'exploitation rentable d'une pluralité de médias d'information ;

Considérant le défi essentiel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de développer une société numérique intégrée et intégrante ainsi que le besoin d'anticiper constamment les enjeux liés à celle-ci ;

Considérant la capacité, le risque ou la volonté de certains opérateurs, notamment agrégateurs de contenus, de capter une part importante des ressources publicitaires hors du secteur des médias d'information ou d'agir en dépit des règles relatives aux droits d'auteur ;

Considérant que l'éducation aux médias contribue à une pratique des médias citoyenne, responsable et critique, accroît les compétences face aux outils d'information quels que soient les supports utilisés et encourage une consommation régulière et intelligente de ceux-ci ;

Considérant que l'économie mondiale est entrée dans une troisième révolution industrielle sous l'impulsion principalement des technologies numériques et que les évolutions numériques sont un enjeu majeur porteur d'opportunités et d'innovations à développer – pour renforcer l'attractivité auprès des publics – mais aussi de contraintes – en termes d'adaptation des modèles économiques dans un contexte global de perception de gratuité

et de transformation des conditions de travail – et que l'ensemble de ces mutations ne peuvent se faire au détriment d'une part de la valeur de l'information et d'autre part de ceux qui la traitent ;

Considérant que, même si de nombreux pans d'action excèdent les compétences attribuées à la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci constitue un niveau de pouvoir essentiel dans la réflexion et la détermination des priorités en faveur des médias d'information ;

Considérant que la déclaration de politique communautaire prévoit notamment que pour « aider à la réforme du système, le Gouvernement soutiendra le lancement, par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Etats Généraux de la presse et des médias » » ;

Vu la résolution du 17 février 2009, « visant à initier sans délais les Etats généraux de la presse et des médias » ;

Vu le cahier des charges des Etats généraux, réalisé par un groupe d'experts (composé de Nadine Toussaint-Desmoulins, Benoît Grevisse, Jacques Englebert, Marc Minon et Yves Poulet), tel que modifié et approuvé par la Conférence des Présidents du Parlement ;

Vu le rapport introductif visant à faire un état des lieux réalisé par les rapporteurs généraux (Frédéric Antoine et François Heinderyckx) dans le cadre des EGMI ;

Vu la synthèse des travaux (de Anne Roekens) et les recommandations des experts (Nadine Toussaint-Desmoulins, Carine Doutrelepont et Benoît Grevisse) dans le cadre de l'Atelier 1 « Acteurs, Marchés et Stratégies » des EGMI ;

Vu la poursuite des Etats généraux des médias d'information et de l'adoption ultérieure de **conclusions finales** à l'achèvement du processus, suite aux ateliers 2 « Formation et statut des journalistes » et 3 « Liberté d'expression » ainsi que la phase 4 qui constituera à analyser plus particulièrement le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres niveaux de pouvoirs face à l'ensemble des constats, suggestions, propositions qui se seront dégagés des trois phases précédentes ;

Vu l'entame des travaux de négociation du futur contrat de gestion de la RTBF et les travaux y

relatifs qui auront lieu au Parlement en 2012 ;

Vu le processus de conventions dans lequel les télévisions locales sont entrées ;

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

— estime impératif de **garantir**, notamment par le biais d'un renforcement significatif des aides publiques octroyées (en ce compris les aides à la presse), **les conditions de l'équilibre indispensable** entre les acteurs du paysage des médias d'information ainsi que les conditions d'un travail journalistique de qualité dans l'intérêt des citoyens et favoriser le développement de chacun ;

— dégage comme priorités liminaires :

- 1° le soutien aux partenariats entre opérateurs publics et privés, notamment les éditeurs de presse dans le respect de l'indépendance éditoriale de chacun et dans le souci de préserver l'emploi,
- 2° le renforcement de la communication institutionnelle notamment via les opérateurs de presse écrite en tenant compte de la situation particulièrement délicate de la presse quotidienne,
- 3° la mise en place d'une **politique mieux intégrée reprenant tous les médias de presse, audiovisuels et internet, qu'ils soient privés ou publics**. A effet, il convient de soutenir la mise en œuvre d'un processus d'observation des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles qui viserait à poursuivre le rassemblement et l'analyse de données scientifiques et objectives sur les médias ainsi qu'à récolter des données sur les conditions sociales, économiques et industrielles de production de l'information,
- 4° la mise sur pied d'un **comité interministériel destiné à coordonner** les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir pour envisager, le cas échéant, la conclusion d'accords de coopération afin de concrétiser les conclusions des Etats Généraux des Médias d'Information,
- 5° la pérennisation du Fonds d'investigation journalistique avec, sous réserve des moyens disponibles, un renforcement significatif de ses moyens,
- 6° la définition d'un **plan progressif de revalorisation** de l'aide à la presse,
- 7° la promotion de l'offre numérique d'information, en ce compris en aidant au

développement des services de presse en ligne ;

demande au Gouvernement :

de mettre en œuvre les priorités définies ci-dessus par le Parlement ;

— **de définir**, suite à la clôture du premier atelier, les mesures à mettre en œuvre pour assurer le suivi des travaux entamés et **d'élaborer sans délai un plan de développement** des médias d'information et de collaboration entre tous ces médias. Ce plan devra comporter plusieurs phases afin de déterminer les différentes étapes de sa concrétisation ;

— **d'augmenter significativement**, via ce plan phasé et sous réserve des moyens disponibles, **le montant réservé aux aides à la presse** en assortissant cette augmentation d'un travail de fond sur les critères d'octroi, en partenariat avec les éditeurs et l'association représentative des journalistes. Il s'agira également de conditionner ces aides à des emplois de qualité pour les journalistes, aux conditions de travail – en favorisant l'emploi salarié – mais également à l'information de qualité. En outre, il s'agira de maintenir un contrôle indépendant de ces critères ;

— **de renforcer, avec tous les moyens utiles, des stratégies numériques** en vue de promouvoir l'innovation et de saisir les opportunités que présentent les technologies pour l'ensemble des secteurs qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier en ce qui concerne les métiers de l'information, en s'inscrivant également dans une logique d'interopérabilité. Et d'envisager pour ce faire toutes les coopérations et synergies possibles avec les Gouvernements régionaux et fédéral ;

— d'adopter une mesure symbolique forte en faisant évoluer la dénomination du Ministre de l'Audiovisuel en un **Ministre des Médias** afin de mieux représenter la volonté politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'agir en vue de créer un cadre macro-économique efficient pour le pluralisme des médias ;

— et enfin, de transmettre aux Gouvernements fédéral et fédérés les conclusions de l'atelier 1 afin qu'ils soient informés des éléments, chacun pour ce qui le concerne, d'initier la mise sur pied d'une structure de coordination des politiques menées aux différents niveaux de pouvoir. Ainsi que d'examiner des pistes de ré-

flexion ou de régulation liées à l'émergence de nouveaux acteurs et l'impact en terme de droits d'auteurs par exemple, de soutien aux acteurs de la diffusion de la presse, ou toute autre mesure utile.

- Le Parlement évaluera avant le 31 décembre 2012 l'état de mise en œuvre de la présente résolution sur la base notamment d'un rapport que le Gouvernement lui aura transmis au préalable.

J.F. Istasse  
I. Meerhaeghe  
V. Salvi  
A. Onkelinx  
J. Cl. Defossé  
M. Elsen